



DELIBERATION N° 2022-34

Objet Délégation du comité syndical au président pour les cessions des biens (hors biens immobiliers)

Le 7 novembre 2022 à 14h00

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Chauffailles sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE
Date de convocation : 27/10/2022

Nombre de membres en exercice : 14

Présents (11) : Michel LAMARQUE, Pierre AUVOLAT, Fabrice DEJOUX, René VALORGE, Jean FARIZY, Jean LABOURET (suppl.), Thierry GIMENEZ, Sylviane TERNISIEN, Christian GILGENKRANTZ, Gérard SIMOND (suppl.), Alain LE CLOIREC (suppl.).

Absents excusés : Guillaume DESCAVE, Jérémie LACROIX, Christian LAVENIR.

Secrétariat assuré par : René VALORGE

Le SYMISOA est propriétaire d'un certain nombre de véhicules, engins roulants, matériels divers et mobiliers, qu'il acquiert au fil des années afin de permettre aux différents services (technique et administratif) d'exercer leurs activités.

Dans le cadre de la politique de renouvellement du parc de matériels ou de mobiliers, le syndicat procède au remplacement de ces matériels en raison de leur âge, de leur état de vétusté ou lorsqu'ils deviennent économiquement irréparables.

Cette gestion vise à réduire les coûts d'entretien du parc et à assurer la sécurité des agents.

Les véhicules, les engins roulants, les différents matériels et mobiliers sont alors retirés du parc actif et réformés ou mis au rebut.

Ils peuvent, si leur état le permet, faire l'objet d'un don, d'une vente ou d'une reprise par un fournisseur.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

De déléguer au président, pour la durée de son mandat, l'attribution suivante :

- la réforme, la mise au rebut, ou la cession des biens (hors biens immobiliers).

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Transmis au représentant de l'Etat le : **17 NOV. 2022**

Publié le : **17 NOV. 2022**

Fait à Pouilly/Charlieu, le 14/11/2022

Le Président du SYMISOA
M. LAMARQUE

Le secrétaire de séance
René VALORGE

